

Indications pour l'élaboration du rapport de stage

1 Rapport de stage

Pendant le stage, le/la stagiaire doit rédiger un rapport de stage dans lequel il/elle rend compte des tâches effectuées, des événements, des processus de travail et de ses expériences. Le rapport de stage contient les éléments suivants :

- une **description de chaque institution** dans laquelle tout ou partie du stage a été effectué, ainsi qu'une description de ses tâches et prestations ;
- un **dossier de formation** qui rend compte de manière détaillée de tous les travaux importants effectués pendant le stage, des connaissances professionnelles acquises, et des observations et expériences réalisées ;
- une **description détaillée** d'au moins **trois travaux réalisés** ; un calcul prévisionnel et/ou a posteriori est particulièrement recommandé pour au moins l'une des trois descriptions.

Le/la stagiaire est libre de concevoir son rapport de stage comme il/elle l'entend. La BFH-HAFL met à disposition un modèle de rapport de stage (non contraignant).

Les sections suivantes décrivent plus en détail les éléments du rapport de stage en fonction du lieu de stage :

- A) Stage dans une exploitation forestière ou une entreprise forestière
- B) Stage dans un service forestier cantonal
- C) Stage dans une organisation du domaine de la protection de la nature et de l'environnement
- D) Stage combiné

1.1 Description de l'institution

Le/la stagiaire rédige une description détaillée de l'institution ou des institutions où le stage a été réalisé, comprenant au moins les aspects suivants :

A) Stage dans une exploitation forestière ou une entreprise forestière

- Surface forestière, conditions de propriété (parts de forêts publiques et privées, composition en essences, volume sur pied, accroissement, possibilité forestière, exploitation, etc.)
- Infrastructure de l'exploitation/entreprise
- Organisation, personnel (organigramme)
- Produits et prestations

B) Stage dans un service forestier cantonal

- Surface forestière, conditions de propriété (parts de forêts publiques et privées, composition en essences, volume sur pied, accroissement, exploitation, etc.)
- Organisation, personnel (organigramme)
- Tâches et prestations

C) Stage dans une organisation du domaine de la protection de la nature et de l'environnement

- Organisation, personnel (organigramme)
- Tâches et prestations
- (Produits et) prestations

D) Stage combiné

Il convient de respecter les indications des sections A – C pour chaque institution où une partie du stage a été réalisée.

1.2 Dossier de formation

Le/la stagiaire complète un dossier de formation pendant toute la durée du stage. Il/elle consigne sous une forme appropriée les travaux effectués et les expériences et connaissances acquises au cours du stage. Il est recommandé de rédiger un compte-rendu hebdomadaire. Le dossier de formation peut être bref mais doit impérativement donner un aperçu des activités réalisées (par ex. une description succincte avec des photos et un bref résumé de ce qui a été appris et observé).

1.3 Description des travaux effectués

Le/la stagiaire doit décrire plus précisément au moins trois travaux réalisés et les documenter à l'aide de matériel visuel (photos, illustrations, croquis, etc.). Il est judicieux de décrire des travaux typiques de l'institution où le stage a été réalisé. Pour un stage dans une organisation du domaine de la protection de la nature et de l'environnement, il convient de choisir en particulier des projets en rapport avec l'écosystème forestier. Les observations, les expériences et les connaissances acquises à cette occasion doivent être décrites en détail.

Il est **particulièrement recommandé** d'effectuer **un calcul prévisionnel et/ou un calcul a posteriori (définitif)** pour au moins l'un des travaux décrits.

Il est par ailleurs recommandé de suivre la structure suivante pour les descriptions détaillées des travaux effectués :

- Contexte et problématique
- Objectifs
- Procédé et méthode (par ex. procédure de travail, etc.)
- *Év. calcul prévisionnel (couts, recettes et résultat)*
- Description de la réalisation et des résultats du travail décrit
- *Év. calcul a posteriori (couts, recettes et résultat)*
- Résumé et conclusions

Exemples de travaux selon le lieu de stage :

A) Stage dans une exploitation forestière ou une entreprise forestière

- Récolte de bois partiellement ou entièrement mécanisée
- Soins à la jeune forêt
- Entretien des routes
- Construction d'ouvrages (par ex. caisson en bois)
- Abattage chez les particuliers
- Production de bois de feu, etc.

B) Stage dans un service forestier cantonal

- Projet de protection de la nature en forêt
- Martelage et conseil aux propriétaires forestiers
- Attribution de contributions (par ex. pour l'entretien des forêts de protection, l'entretien des lisières, la construction de routes forestières, etc.)
- Cas de droit forestier (par ex. évaluation d'une demande de permis de construire sis en-deçà de la distance à la forêt)
- Contrôle de la durabilité
- Inventaire forestier, etc.

C) Stage dans une organisation du domaine de la protection de la nature et de l'environnement

- Revalorisation d'habitats naturels (par ex. pâturages boisés, marais, etc.)
- Construction et entretien d'ouvrages de protection contre les dangers naturels (par ex. ouvrages paravalanches)
- Mesures de protection de la nature et de l'environnement

- Études d'impact sur l'environnement
- Éducation à la forêt et à l'environnement
- Travaux d'entretien (par ex. forêt, lisière forestière, haies), etc.

2 Attestation de stage

L'attestation de stage signée par l'encadrant-e du stage contient au moins, outre les données personnelles du/de la stagiaire (nom, prénom, date de naissance), la durée du stage et les principales activités effectuées.

3 Soumission du rapport de stage et des autres documents

L'ensemble du rapport de stage (description de la ou des institutions où le stage a été réalisé, dossier de formation, trois travaux décrits en détail) et l'attestation de stage doivent être remis sous forme électronique **aux responsables des stages de la BFH-HAFL** au plus tard le premier jour des études. La BFH-HAFL examine les documents soumis et délivre au/à la stagiaire, dans un délai de 8 semaines, une attestation de réalisation du stage préliminaire. Si le rapport est jugé insuffisant, l'étudiant-e a la possibilité de l'améliorer jusqu'à une date convenue. Si le rapport n'est pas remis ou s'il est à nouveau jugé insuffisant après avoir été amélioré, il n'est pas possible d'intégrer les études.

Zollikofen, le 30 avril 2023

Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL